

Samoëns 2022



**Une aventure à la montagne
proposée aux enfants (nés en
2012 et avant), aux ados et aux
jeunes adultes (15ème édition)**

Chers parents,
Chers amis,

La maison de jeunes Vaniche (située à Frasnes-Lez Buissenal - entre Tournai et Ath) s'associe avec l'équipe de Pédago-J.eu pour proposer aux jeunes qui le souhaitent un séjour sportif à Samoëns, en Haute-Savoie. Celui-ci aura lieu du **3 au 9 avril 2022**, soit lors de la première semaine des vacances de Pâques (du dimanche matin 5H00 au samedi matin 8H00).



Pédago-J.eu est une association qui propose des activités pédagogiques de qualité pour les enfants et les jeunes (animations scolaires, stages, formations, séjours sportifs, ateliers pédagogiques,...). Elle est dirigée par **Pierre LESNE**. Ce dernier a été directeur d'école pendant 18 ans.

Cette expérience à Samoëns, il la connaît bien ! C'est lui qui l'a mise sur pieds durant 14 années, alors qu'il était encore directeur. Son objectif : **permettre à un maximum de jeunes de pouvoir apprendre et pratiquer les sports de glisse** (Ski ou Snowboard) **pour un budget raisonnable** (prix de base bas (pour les sports d'hiver) et mise en place d'activités pour financer une partie (ou la totalité) du voyage de chacun.).

Fort de cette expérience acquise, la Maison de Jeunes Vaniche s'associe donc à Pédago-j.eu pour permettre aux enfants et aux jeunes de la WAPI de vivre cette fabuleuse aventure !

Concrètement : la formule reste quasiment identique à celle proposée lors des 14 éditions précédentes. Il n'y a que deux changements :

- => Il faudra vous faire membres, si ce n'est déjà fait, de la Maison de Jeunes Vaniche pour la saison 2021-2022.
- => Vu la situation, COVID, il y a des règles sanitaires à respecter, tant dans le car, que dans le centre, que sur les pistes de ski.

Que vous soyez habitués ou non à cette aventure, nous vous invitons à (re)lire toutes les informations.

Afin de pouvoir vous présenter au mieux ce projet, de répondre à toutes vos questions et de planifier les opérations pour financer le voyage, nous avons le plaisir de vous convier à une **réunion d'information** qui se déroulera dans les locaux de la **Maison de jeunes Vaniche, Route de Lessines 1, à Frasnes-Lez-Buissenal (près du Colruyt)** ce vendredi 14 janvier à 19H00.

Réunion d'informations :

Date : **Vendredi 14 janvier à 19H**

Compte tenu des restrictions sanitaires imposées par le gouvernement suite à la crise sanitaire, cette réunion se fera en distanciel.

Pour y participer, il suffit de cliquer, le soir-même, sur le lien suivant :

<https://us04web.zoom.us/j/74425574039?pwd=adqxkyKOGzW3cet56hAxhfZO3I7nge.1>

Code secret : « **ski** »



1. Notre proposition :

- ⇒ Aller-retour en car.
- ⇒ Logement en pension complète aux Fermes du Vercland (Samoëns)
- ⇒ Location de matériel de ski ou de surf.
- ⇒ 20h00 de cours de ski.
- ⇒ Remontées mécaniques dans le domaine massif (+ de 200 km de pistes pour tous les niveaux).
- ⇒ Animations en soirées.
- ⇒ Assurances RC, défenses et recours, dommages corporels.

2. Les Fermes du Vercland :

Elles sont situées à 10 minutes à pieds des remontées mécaniques. Elles sont composées de 6 chalets traditionnels au confort simple. Ce sont des chambres communes non-mixtes. Les sanitaires se trouvent dans les chambres ou sont proches de celles-ci.

Au niveau des repas proposés : Ceux-ci sont servis en buffets. Difficile donc de ne pas trouver quelque chose que l'on aime...

Pour les divertissements, diverses activités seront proposées lors des soirées (jeux, karaoké, danse,..)



3. Les accompagnateurs

L'équipe d'accompagnement est formée majoritairement de personnes qualifiées dans le domaine de l'éducation, de l'encadrement de jeunes et/ou du secourisme (ou de soins infirmiers).

4. Ski ou surf (snowboard)?

BON A SAVOIR AVANT DE FAIRE UN CHOIX :

=> **Il ne faut pas savoir skier pour apprendre le surf. Ce sont deux techniques complètement différentes !**

=> Les bases du snowboard sont plus difficiles à apprendre que celles du ski. Au début, on tombe beaucoup de fois (comptez une bonne centaine de fois la première année).

=> Les cours de ski seront donnés par des moniteurs E.S.F tandis que les cours de snowboard seront encadrés par des accompagnateurs expérimentés de notre groupe.

=> Pour des raisons de sécurité, le groupe surfeurs débutants sera composé de 7 à 8 jeunes maximum. S'il s'avère que plus de participants désirent apprendre le surf (snowboard), il faudra malheureusement faire un choix. **Celui-ci sera effectué en fonction de l'ordre d'arrivée des inscriptions.**



5. Un jeune de moins de 18 ans peut-il skier (ou surfer) non-accompagné d'un adulte responsable du groupe ?

=> Si le jeune est né en 2008 ou après , la réponse est NON.

=> Si le jeune est né en 2007 ou avant, c'est tout à fait possible aux conditions suivantes :

- * Que ses parents donnent l'autorisation (pour les mineurs).
- * Qu'il ne skie/surfe JAMAIS seul.
- * Qu'il soit en possession de son GSM.
- * Qu'il respecte les consignes données au groupe.
- * **Qu'il ait la maîtrise minimale de la discipline qu'il a choisie.**

IMPORTANT

Nous attirons toutefois votre attention sur le fait que **skier/surfer n'est pas un acte anodin, qu'il faut avoir un niveau minimal pour pouvoir skier/surfer sans cours et, par conséquent, assurer non seulement sa sécurité mais aussi celle des autres...**

NIVEAU MINIMAL POUR LE SKI :

- => Savoir skier **en parallèle**, maîtriser son équilibre en shuss (**skier en chasse-neige n'est pas suffisant du tout...**).
- => Savoir **s'arrêter rapidement en dérapage après avoir pris de la vitesse** (lorsque l'on skie en parallèle).
- => Savoir **enchaîner plusieurs petits virages sur de fortes pentes en contrôlant sa vitesse.**



NIVEAU MINIMAL POUR LE SURF (SNOWBOARD)



- => Maîtriser les techniques de la **feuille morte avant et arrière sur tous types de pentes.**
- => Savoir **déraper sur une forte pente.**
- => Savoir **s'arrêter rapidement après avoir pris de la vitesse.**
- => **Tourner à gauche et à droite sur de fortes pentes en contrôlant sa vitesse.**
- => Savoir surfer en employant la **technique carre carre.**

=> Tu es né(e) en 2007 ou avant et **tu maîtrises toutes ces compétences techniques ? Alors, tu n'es pas obligé(e) de suivre les cours.**

=> Tu es né en 2007 ou avant et **tu ne maîtrises pas au moins une de ces compétences techniques ? Alors, les cours sont obligatoires !**

Vouloir éviter les cours, en faisant semblant que l'on sait, c'est non seulement SE METTRE EN GRAND DANGER (au mieux risquer de se blesser et, par conséquent, de ne plus pouvoir skier/surfer pendant tout le reste du séjour) mais c'est également mettre en danger les autres personnes qui se trouvent sur les pistes.

Pensez-y lors de l'inscription, même si votre enfant insiste pour ne pas suivre de cours...



6. Autres règles principalement adressées aux grands ados et aux adultes :

Principe de base du voyage :

Nous organisons un **séjour sportif** de type **familial** comprenant pas mal d'enfants et de jeunes ados. De ce fait, les règles suivantes seront d'application et nous serons très stricts sur le respect de celles-ci.

=> Pour les fumeurs

- * On ne peut fumer qu'à l'extérieur.
- * Si possible, éviter de fumer à proximité des entrées et sorties de bâtiments pour ne pas enfumer les autres et pour éviter que l'odeur ne rentre dans les locaux.
- * Les mégots ne peuvent jamais être jetés au sol.

=> Consommation de produits illicites

- * Il est strictement interdit de se procurer, d'avoir avec soi, de revendre et/ou de consommer des produits illicites pendant le séjour. Rappel : Fumer un joint est interdit par la loi.

=> Consommation d'alcool

- * Strictement interdite en dessous de 16 ans.
- * Autorisée, de manière modérée, pour les participants ayant 16 ans ou plus (tout en respectant la législation française) mais uniquement dans les pièces communes et sur les terrasses publiques.
- * Strictement interdite dans les chambres et/ou en se cachant.

Le non respect d'une de ces 3 règles entraîne un renvoi automatique du séjour avec un retour en TGV (Les frais de retour seront à charge des personnes fautives ou de leurs parents et aucune possibilité de récupérer le solde du séjour).

IMPORTANT A SAVOIR :

Dès que tu es sur les pistes, et surtout en cas d'accident, tu peux être soumis à un contrôle d'alcoolémie et/ou de stupéfiants.

Dans ce cas-là, les règles sont identiques à celles du code de la route. Les problèmes encourus peuvent être très graves si tu es déclaré positif !

7. Au niveau des assurances

Il y a 2 assurances différentes à avoir :

=> **La RC accident**

Cette assurance est obligatoire pour tous les participants.

* Le participant au séjour a sa **carte de membre Vaniche** pour la saison 2021-2022 ? Il est alors assuré s'il se blesse lors du séjour.

* Le participant au séjour n'a pas encore sa carte de membre Vaniche ? Il faut alors se la procurer (**5 euros**) pour pouvoir, entre autre, être assuré(e) en cas d'accident. Cette carte lui permettra également de pouvoir participer à d'autres activités proposées par la Maison de Jeunes. Pour vous procurer cette carte, il suffit simplement de nous verser les 5 euros supplémentaires lors du versement de l'acompte.

=> **L'assurance secours sur pistes et rapatriement.**

Cette assurance est facultative mais vu le coût des secours sur pistes (Cela varie entre 400 € et 4000 euros en fonction des circonstances), il est préférable de vérifier auprès de son assureur ou de sa mutuelle que le participant soit bien couvert.

* Si vous avez déjà une assurance du type « assistance », nous vous conseillons de voir avec votre assureur ou votre mutuelle si celle-ci couvre bien les secours sur pistes et le rapatriement. Si tel est le cas, tout est ok. Vous ne risquez pas d'avoir une mauvaise surprise en cas d'accident sur les pistes.

* Vous ne possédez pas d'assurance de type assistance ? Si c'est pas le cas et/ou que votre enfant n'est pas couvert, il est plus que conseillé que vous souscriviez à cette assurance. Elle vous coûtera 16 € supplémentaires pour le séjour.

Les éventuels frais médicaux seront réclamés aux familles qui s'engagent à nous les rembourser.

Nous nous occuperons des démarches administratives (déclaration d'accident) auprès de la compagnie. Les familles feront ensuite le nécessaire pour pouvoir être remboursées.



8. Faut-il acheter du matériel spécifique ?

- => **Un pantalon de ski.** Si vous n'en possédez pas, essayez d'en demander un à prêter à votre entourage. Si vous n'y arrivez pas, sachez que les magasins Lidl et Aldi font souvent des promotions très intéressantes sur ces articles (N'hésitez pas à aller sur leurs sites internet. Les produits qu'ils proposent sont de bonne qualité et sont meilleurs marchés qu'ailleurs).
- => **Un bon manteau imperméable d'hiver suffit.** (Il ne faut pas nécessairement une veste spéciale pour le ski ou le snowboard)

Un petit conseil :

Si vous devez investir : Donnez la priorité à une veste et un pantalon plutôt qu'à une combinaison (C'est bien plus pratique lorsque l'on doit aller aux toilettes...)

- => **Une paire de chaussures d'hiver** (les après-ski, Moonboots,... ne sont pas utiles.);
- => **Une paire de gants imperméables;**
- => **Des lunettes de soleil (ou un masque);**
- => **De la crème solaire (avec un indice très élevé - l'écran total est conseillé);**
- => **Un bonnet;**
- => **Un petit sac à dos (avec 2 bretelles)** pour emporter son pique-nique.

Afin d'éviter tout vol, nous demandons aux participants de **ne pas prendre d'objets de valeur.**

Il est également demandé de bien mettre le nom sur tous les objets emportés (sacs, vêtements,...). Chaque année, nous revenons avec du matériel « qui n'appartient à personne »

9. Les contacts sur place

Nous publierons, sur le site internet www.pedago-j.eu (rubrique stage - Samoëns) ainsi que sur la page Facebook (Pedago-j.eu) :

=> Un message de bonne arrivée le dimanche vers 20H00

=> Un autre message, le vendredi soir, pour vous donner les dernières indications concernant le retour.

=> Au cas où le car aurait du retard au retour, un autre message sera publié sur ces 2 sites le samedi matin vers 7H00.

Le numéro de GSM du responsable du groupe (Pierre LESNE - 0492/16.49.17) sera également accessible pendant toute le séjour. **Nous vous demandons toutefois de ne l'utiliser qu'en cas d'urgence.** Vu le nombre de participants, il ne lui sera pas possible de répondre aux demandes de nouvelles au cas par cas...

10. La gestion des GSM pour les participants :

Lors des premières éditions, nous nous sommes retrouvés face à plusieurs grosses difficultés à résoudre suite à l'utilisation des GSM :

* Participants qui « s'enfermaient » sur le net et ne participaient pas à la vie de groupe.

* Participants qui avaient un coup de cafard passager et qui téléphonaient à leurs parents, ce qui provoquait souvent une grosse inquiétude au niveau des familial ou, le contraire : Parents qui téléphonaient à leur enfant en leur disant que la maison était bien vide sans elle/lui... Cela générerait souvent de gros coups de cafards que nous devons gérer longuement par la suite...

Suite à ces difficultés et afin de faciliter la gestion du groupe, nous avons opté pour le fonctionnement suivant :

=> Pas de GSM pour les jeunes de moins de 15 ans (nés après 2007).

=> Nous prenons comme principe « Pas de nouvelle = bonne nouvelle ». Si nous avons le moindre petit problème avec votre enfant (malade, blessé, difficultés de l'éloignement,...), nous vous garantissons que nous prendrons contact au plus vite avec vous.

11. Mesures contre la COVID 19.

A l'heure où nous rédigeons ce carnet, voici les directives auxquelles il faut faire attention. **Celles-ci sont amenées à évoluer (espérons-le, dans le bon sens).** Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution de la situation.

Dans le car :

=> Masque obligatoire pour tous les participants.

Pour rentrer en France :

- => Covid Safe Ticket (*) avec vaccination complète ou test PCR ou antigénique datant de moins de 24H pour les participants de 12 ans et +.
- => Attestation sur l'honneur attestant l'absence de symptômes d'infection à la Covid 19. (**)

Dans le centre :

- => Masque obligatoire dans les parties communes du centre (uniquement à l'intérieur).
- => Désinfection obligatoire des mains avant chaque repas.

Sur les pistes :

- => Masque obligatoire sur les remontées mécaniques. (On ne parle bien évidemment pas du masque de ski qui couvre les yeux mais bien de celui qui couvre la bouche et le nez).
- => A partir de 12 ans Covid Safe Ticket (*) obligatoire. Attention, on parle de 3 doses pour qu'il soit reconnu. Si le participant n'est pas vacciné, il peut aussi se faire tester (validité du test 24H - 25€ le test).

Pour le retour en Belgique :

=> Chaque participant, ou ses parents, devra/devront avoir rempli en ligne le formulaire PLF (**)

(*) Un moyen technique sera proposé aux participants afin de ne pas devoir présenter un GSM lors des contrôles).

(**) Une aide « logistique » sera proposée, si vous le souhaitez lors de la permanence que nous organiserons au mois de mars afin de vous aider à remplir ces documents.

11. Le coût du voyage.

=> Coût de base du voyage : 510 €

Montant(s) à ajouter (en fonction de votre situation) :

=> Carte de membre Vaniche : 5 €

Si la personne qui s'inscrit au voyage est déjà membre de la MJ Vaniche pour la saison 2021-2022 (il fréquente la MJ ou participe à un atelier proposé par la MJ (danse, guitare, boxe, judo,...)), **il ne faut donc pas payer ces 5 euros.**

=> L'assurance secours sur pistes et rapatriement : 16 €

Mais peut-être l'avez-vous déjà dans vos contrats d'assurances ? (voir point 7 de ce document)

=> La location d'un casque : 6 €

Le casque est obligatoire pour ceux qui feront du snowboard et est vivement conseillé pour les skieurs.

=> Les tests antigéniques : 25 € par jour de ski (soit 5 jours)

Uniquement pour les participants qui ont plus de 12 ans et qui ne sont pas en ordre au niveau de la vaccination.

12. Proposition d'activités permettant de financer ce voyage afin de diminuer le prix :

De base, 2 actions seront mises en place. Les bénéficiaires de celles-ci profiteront directement aux familles qui se seront investies (et ce proportionnellement à leur investissement).

=> Une vente de bics (pouvant démarrer dès l'inscription au séjour). Des paquets de 10 bics sont en vente auprès de la Maison de Jeunes au prix de 10 euros. Vous remettez les 10 euros, vous recevez les 10 bics. Sur les 10 euros donnés, 5 euros sont directement déduits du voyage. Il ne vous reste plus qu'à vendre les bics autour de vous au prix de 1 €/pièce pour récupérer vos 10 euros de départ !

=> Une vente de lasagnes pendant tout le mois de février. Une partie du montant de la vente de chaque lasagne servira à diminuer le prix du voyage du participant (les infos vous parviendront début février).

Bref, au plus je vends de lasagnes et de bics, au moins mon voyage coûtera cher !

13. Et si la Covid 19 devait annuler le voyage ?

2 cas de figures se présentent :

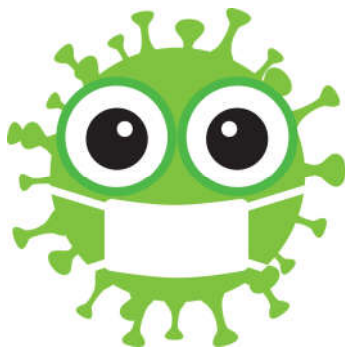
=> **Le participant est positif à la Covid 19 ou doit être en quarantaine car il a été considéré comme « cas contact » :**

* Présentation d'un certificat médical attestant de la situation.

* Une grosse partie du montant du voyage vous sera remboursée. Nous serons toutefois dans l'obligation de garder, au minimum, le montant de l'acompte (celui-ci équivalant au prix du transport qui lui, ne varie pas en fonction du nombre de participants effectifs - A ce montant pourrait s'ajouter le montant d'annulation réclamé par l'hébergeur. Bon à savoir : lors des 14 éditions précédentes, il ne nous a jamais rien réclamé lorsqu'il y a eu une annulation de dernière minute). (*) (**)

=> **La situation sanitaire ne permet pas que le voyage puisse s'organiser :**

* Comme ce fut le cas en 2020, tous vos versements vous seront remboursés. (*)



(*) *Le travail comptable étant très long, il vous sera demandé un peu de patience pour le remboursement mais nous vous garantissons qu'il se fera dans les meilleurs délais.*

(**) *Afin d'éviter la mauvaise surprise, **nous ne pouvons que vous conseiller de participer au maximum aux activités de financement du voyage.** En cas d'annulation, ce seront les bénéficiaires de ces opérations, et non votre propre argent, qui serviront à payer les « frais non-remboursables ».*

14. Inscriptions pour le séjour

Vous devez remplir le **formulaire électronique**. Voici comment vous devez procéder :

=> Tapez l'adresse suivante :

https://pedago-j.eu/famille/stages_sportifs/

=> Cliquez ensuite sur l'affiche annonçant le voyage à Samoëns.

=> Le lien d'inscription se trouve au bas de cette nouvelle page. Vous n'avez plus qu'à cliquer sur « formulaire d'inscription » et le compléter.

=> Lorsque vous avez terminé de compléter le formulaire, cliquez sur « Envoyer » et l'inscription administrative sera faite.

Inscription effective = Formulaire complété + acompte payé

Clôture des inscriptions : Le 31 janvier 2022

15. Paiement

Voici les règles qui seront mises en place pour le paiement :

↳ **Un acompte de 150 € (155 euros si le participant n'est pas membre de la Maison de jeunes Vaniche) pour que l'inscription soit effective.**

Ensuite, 2 possibilités :

Première possibilité : versements mensuels de 90 € de janvier à mars et le solde à payer début avril.

Deuxième possibilité : versement de 200 € en février et le solde à payer début avril.

Pour l'acompte ou les versements, ceux-ci doivent se faire directement sur le compte mentionné ci-dessous :

**IBAN : BE20 8002 0236 8956 (BIC : AXAB BE 22)
MJ Vaniche - Route de Lessines 1 - 7911 Frasnes**

Indiquez en communication : Samoëns 2022 + le nom et le prénom du participant.

16. Calendrier

Décembre 2021:

Lancement des inscriptions pour le voyage.

Vendredi 14 janvier :

Réunion d'informations à 19H00 en distanciel.

Pour y participer, cliquez sur le lien suivant :

<https://us04web.zoom.us/j/74425574039?pwd=adqxkyKOGzW3cct56hAxhfZO3I7nge.1>

Code secret : « **ski** »

Début de l'opération « bics »

Lundi 31 janvier :

Clôture des inscriptions.

A partir du 7 février :

Début de l'opération lasagnes.

Jeudi 10 mars :

Permanence à la MJ Vaniche entre 17H00 et 19H00 :

- => Remise des commandes de lasagnes (et de l'argent);
- => Remise des documents administratifs;
- => Aide pour compléter les différents formulaires réclamés par la France et la Belgique.

Vendredi 25 mars :

Retrait des commandes de lasagnes à la MJ Vaniche entre 16H00 et 19H00.– Remise du décompte final.

Dimanche 3 avril :

Départ pour Samoëns à 5H00. (Grand Place à Frasnes-Lez-Buissenal)

Samedi 9 avril :

Retour des participants à 8H00. (Grand Place de Frasnes-Lez-Buissenal)

17. Besoin d'informations supplémentaires ?

Au niveau du voyage, de son organisation, des infos pratiques et administratives :

Pierre : 0492/16.49.17
info@pedago-j.eu

Au niveau comptable :

David : 069/86.74.45
david@vaniche.be



Vaniche
Maison des jeunes

**PÉDA
GO-
EU**